



# FICHES ACTIONS

**Convention cadre PVD-ORT**

Commune du Neubourg

## Table des matières

Fiche 1. Etude pré-opérationnelle – OPAH-RU .....	2
Fiche 2. Création d'un terrain multisport.....	4
Fiche 3. Digitalisation des commerces.....	6
Fiche 4. Réalisation d'un diagnostic de l'appareil commercial.....	8
Fiche 5. Restauration du Vieux-Château et de ses jardins .....	10
Fiche 6. Aménagement urbain et paysager des abords du pôle médical du centre hospitalier du Neubourg.....	14
Fiche 7. Création d'une deuxième salle de cinéma au Neubourg .....	17
Fiche 8. Etude structuration des circuits courts et alimentation.....	20
Fiche 9. Etude globale de revitalisation.....	23
Fiche 10. Réhabilitation de la résidence Turmel avec LOGEO .....	24
Fiche 11. Ouverture de classes de section générale au lycée Gilbert Martin.....	26

# Fiche 1. Etude pré-opérationnelle – OPAH-RU

## FICHE ACTION N° 1

### Etude pré-opérationnelle – OPAH-RU

Orientation stratégique	HABITAT - LOGEMENT - AMENAGEMENT
Action nom	Etude pré-opérationnelle – OPAH-RU
Action n°	A-1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Département de l'Eure <u>Collectivité publique</u> : Commune du Neubourg Communauté de Communes du Pays du Neubourg
Description de l'action	<p>L'étude pré-opérationnelle doit permettre de préciser le contenu des différents volets de l'OPAH-RU. Elle permettra en outre de vérifier si l'OPAH est bien le mode d'intervention le mieux adapté, notamment en fonction des thématiques identifiées et traitées (le cas échéant, le prestataire devra proposer d'autres outils d'intervention, ainsi que leurs modalités d'application).</p> <p>Cette étude définira les objectifs quantitatifs et qualitatifs, les moyens à mettre en œuvre, tout en précisant les engagements de chacun des partenaires. Ces éléments seront retranscrits dans une convention d'OPAH-RU. Elle permettra enfin de définir le périmètre le plus pertinent. L'étude définira ainsi les objectifs de chaque dispositif.</p> <p>Les objectifs de cette étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le maintien et/ou la revitalisation du centre bourg en réinvestissant les logements vacants au-dessus des commerces.</li><li>➤ L'identification de projet de renouvellement urbain en centre-ville et/ou en périphérie pour créer une offre de logements adaptés en termes de confort, d'économie d'énergie et de restauration du bâti.</li><li>➤ La sortie d'insalubrité d'une catégorie de logements et la mise en place de solutions durables afin d'y remédier.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'amélioration de la qualité des logements notamment sur la performance énergétique afin de diminuer la charge des occupants, tout en veillant à la préservation et à la valorisation du bâti ancien, marqueur fort de l'identité du territoire.</li> <li>➤ L'adaptation du logement afin de permettre aux populations âgées de rester autonomes.</li> <li>➤ La rénovation du patrimoine bâti remarquable.</li> <li>➤ Le développement des mobilités sur le territoire de la commune du Neubourg.</li> </ul>
Partenaires	Commune du Neubourg Etudes techniques générales : Bureau d'études spécialisé retenu après procédure de marché public Réalisation des travaux : Entreprises retenues après procédure de marché public
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel	ANAH – 50% Banque des Territoires Auto-financement
Calendrier	Cahier des charges réalisé par la commune d'avril à mai 2022. Lancement d'une consultation en juin 2022 – pas de projet déposé. Invalidation de la Sous-Préfecture quant à l'action de la commune dans ce domaine car la compétence <i>habitat</i> revient à la Communauté de communes.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PIG de la communauté de communes CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'OPAH-RU doit permettre au territoire d'établir des objectifs qualitatifs et quantitatifs sur la durée du programme et déterminer les moyens d'actions et les engagements de la collectivité.
Annexes	<a href="#">Carte du périmètre OPAH-RU à venir.</a>

## Fiche 2. Création d'un terrain multisport

### FICHE ACTION N° 2

### Création d'un terrain multisport

Orientation stratégique	CULTURE – PATRIMOINE - SPORT
Action nom	Création d'un terrain multisport accessible à tous
Action n°	B - 1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	<u>Collectivité publique</u> : Commune de Le Neubourg
Description de l'action	<p>La Commune propose la création d'un espace sportif multigénérationnel, accessible, à destination de pratiquants de tout niveau. La réalisation de cet espace, s'inscrit dans un cadre verdoyant et en limite du secteur de la zone scolaire, de la voie verte et de l'espace du Haut phare.</p> <p>Il s'agit d'une réponse aux personnes qui veulent pratiquer le sport, trouver un lieu de détente sécurisé et accessible à tous. Éléments incontournables de la culture urbaine, le skateboard, le roller et le BMX, occupent une place grandissante dans l'espace public, en détournant le mobilier urbain comme terrain de jeu.</p> <p>Pour promouvoir ces pratiques libres et leur offrir un lieu plus adapté, la commune souhaite aménager un espace, qui devient pour les utilisateurs de véritables points de rencontre et d'échange qu'ils s'approprient facilement. La conception sera aussi basée sur la possibilité d'une expression artistique.</p> <p>Tout en restant particulièrement attentifs aux qualités fonctionnelles de l'ouvrage, afin de garantir un projet attractif et polyvalent pour les différentes disciplines et les différents niveaux de pratique (du débutant au confirmé).</p> <p>Pour insérer harmonieusement un skate-park et un pumptrack dans son contexte, l'objectif n'est pas de couler un maximum de béton, mais plutôt de savoir intégrer avec</p>

	<p>subtilité les formes construites dans leur environnement paysager et des espaces conviviaux pour le partage et l'intérêt de procurer aux jeunes une solution adaptée à tous. En plus du skatepark et du pumptrack, il est proposé d'aménager un terrain sportif extérieur si les conditions le permettent. Dans un second temps, cet aménagement pourra être complété par un terrain de football dans les années à venir.</p>
Partenaires	<p>Agence Nationale du Sport <b>(sollicitation le 25 mai 2022)</b>          Etudes techniques générales : Bureau d'études spécialisé retenu après procédure de marché public          Réalisation des travaux : Entreprises retenues après procédure de marché public</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>Budget prévisionnel d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 125 000 € pour 5 modules</li> <li>- 65 000 € pour la plateforme</li> <li>- 70 000€ pour un circuit multigénérationnel</li> <li>- 15 000 € pour les poteaux et buts</li> <li>- 20 000 € de clôture.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total H.T.= 295 000,00€</b></p> <p>Les coûts d'exploitation seront pris en charge par les services techniques municipaux de la Ville, mais seront réduits au nettoyage 2 fois par an et de 4 tontes dans la même période</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Agence Nationale du Sport 80%  <b>236 000,00 € H.T.</b>          Commune (autofinancement) 20%  <b>59 000,00 € H.T.</b>          TOTAL 100%  <b>295 000,00 € H.T.</b></p>
Calendrier	<p>Permis d'aménager : 1er semestre 2022          Appel d'offres : 2e trimestre 2022          Début des travaux : Juin 2022          Fin des travaux : septembre 2022  <b>Mise à jour à venir</b></p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Terre de jeux 2024          CRTE          Contrat de territoire</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La synthèse garantit une structure cohérente, attractive et originale, capable de fédérer un public varié sur Le Neubourg.</p>
Annexes	<p><b>Plan du projet.</b></p>

## Fiche 3. Digitalisation des commerces

### FICHE ACTION N° 3

### Digitalisation des commerces

Orientation stratégique	COMMERCE
Action nom	Digitalisation des commerces
Action n°	C - 1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	<u>Collectivité publique</u> : Communauté de communes du Pays du Neubourg
Description de l'action	<p>Il s'agit d'une action de soutien au commerce de proximité et à l'Union des Commerçants, Artisans, Industriels et Libéraux (UCIAL) du Pays du Neubourg, afin d'encourager la consommation dans le commerce de centre-ville par la création d'une dynamique de groupe. Il est proposé de déployer le « PASS COMMERCE », une solution innovante de fidélisation des clients des commerces de proximité proposée par la société Proximity.</p> <p>1 – le Pass Commerce est une solution globale qui permet aux commerçants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de proposer une carte de fidélité commune ;</li><li>- de disposer d'un outil de connaissance et de gestion de la clientèle ;</li><li>- de bénéficier d'un soutien à la programmation d'animations et de supports de communication dédiés.</li></ul> <p>2 – En complément, un système de bons d'achat permettra notamment aux employeurs d'offrir des cartes cadeaux utilisables dans l'ensemble des commerces partenaires du dispositif.</p>
Partenaires	Commune de Le Neubourg Agence PROXITY
Dépenses prévisionnelles	HT : 35 550 euros TTC : 42 660 euros

Plan de financement prévisionnel	Banque des territoires (46.8%=) <b>20 000 €</b> Communauté de communes (autofinancement) (53.2%) <b>22 660 €</b> TOTAL 100% <b>42 660 €</b>
Calendrier	<u>De janvier 2022 à juin 2022</u> : Présentation du dispositif aux commerçants (plusieurs réunions). <u>Eté 2022</u> : Prospection par Proxity auprès des commerçants <u>Septembre 2022</u> : début du dispositif sur le territoire.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Soutien au commerce et à l'animation de centre-ville et de la consommation de proximité.
Annexes	<b>Convention N°C105514 et Conseil Communautaire du 04 avril 2022</b>



## Fiche 4. Réalisation d'un diagnostic de l'appareil commercial

### FICHE ACTION N° 4

### Réalisation d'un diagnostic de l'appareil commercial

Orientation stratégique	COMMERCE
Action nom	Réalisation d'un diagnostic de l'appareil commercial
Action n°	C – 2
Statut	Terminée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<u>Collectivité publique</u> : Commune de Le Neubourg
Description de l'action	<p>Le Département et la CCI ont développé une ingénierie pour identifier et évaluer les besoins de redynamisation commerciale des centralités.</p> <p>Les objectifs de la démarche sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'apporter un premier niveau d'information sur l'espace marchand de la centralité et de l'organisation commerciale du territoire</li><li>- de permettre une appropriation des enjeux et des fondamentaux de la gestion du pôle commercial de centralité</li><li>- d'identifier les axes d'actions prioritaires</li></ul> <p><u>Organisation</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Atelier de lancement</li><li>2) Questionnaire d'audit</li><li>3) Atelier d'appropriation</li><li>4) Atelier de restitution</li><li>5) Rapport final et conclusion</li></ol>
Partenaires	Chambre de Commerce et d'Industrie Département 27
Dépenses définitives	Gratuit
Plan de financement définitif	
Calendrier	06 octobre 2021 : Atelier de lancement en présence des élus. 19 janvier 2022 : Atelier de restitution en présence des élus.

	02 février 2022 : Atelier d'appropriation en présence des commerçants. 18 mai 2022 : retour de la synthèse du dernier atelier.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	3 ateliers Synthèse livrable à l'issue du dernier atelier
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce diagnostic a permis de faire un point sur les forces et les faiblesses de l'appareil commercial du centre-ville du Neubourg.
Annexes	<a href="#">Synthèse du diagnostic.</a>

## Fiche 5. Restauration du Vieux-Château et de ses jardins

### FICHE ACTION N° 5

### Restauration du Vieux-Château et de ses jardins

Orientation stratégique	CULTURE – PATRIMOINE - SPORT
Action nom	Restauration du Vieux-Château
Action n°	B - 2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<u>Collectivité publique</u> : Commune de Le Neubourg
Description de l'action	<p>La Normandie médiévale est un des thèmes forts de l'offre touristique du territoire régional. Le Vieux château du Neubourg est un élément de patrimoine notable en plein cœur du Département qui participe à l'identité de la Normandie. Ce projet culturel peut devenir pour le territoire un levier de développement économique, un facteur d'attractivité, notamment touristique et un facteur d'inclusion sociale.</p> <p>En rachetant le Vieux château construit entre le XIème et XIIIème siècle puis la Maison neuve bâtie entre le XVème et XVIème siècle, la commune du Neubourg redonne son unité à ce site historique. L'objectif est de s'inscrire au sein d'un <b>réseau d'acteurs touristiques</b> et culturels. <b>Renforcer l'image culturelle et touristique du Neubourg, tel est le défi à relever dans un milieu rural ouvert aux évolutions de notre société moderne.</b></p> <p>Idéalement situé en centre-ville, ce site jouit d'une visibilité propre à en faire le <b>symbole manifeste du dynamisme et de l'attractivité de la ville</b>. Le projet doit profiter directement aux habitants du plateau du Neubourg en leur permettant de se réappropriier l'histoire du site.</p> <p>Ce site aura pour vocation d'une part à <b>développer l'histoire des sciences du vivant</b> à travers la collection du <b>docteur Auzoux</b> et la mise en place d'ateliers artistiques ouverts au grand public puis d'autre part les <b>arts du spectacle vivant</b> en référence à l'histoire de cette Grande salle, dans laquelle fut jouée la première représentation de la Toison d'Or</p>

de Corneille. Cet espace sera dédié à l'accueil de résidences d'artistes et au développement d'une offre de spectacles grand public.

Cet ensemble présente aussi des **atouts patrimoniaux et paysagers** à mettre en valeur par une visite patrimoniale de la Grande salle de la Toison d'Or, la tour de Mme Du Boulay dotée d'une charpente en éventail, le chemin de ronde et le rempart, véritable balcon sur l'Eglise St Paul classée. Cette visite se prolongera vers le parc réaménagé avec son verger conservatoire pédagogique.

**L'éducation artistique et culturelle est une priorité pour les élus du Neubourg**, elle s'appuie sur la présence du musée d'Anatomie, du cinéma (43 000 entrées par an), le développement de résidences d'artistes avec la Communauté de Communes du Pays du Neubourg et la présence d'associations locales dynamiques. Les élus souhaitent encourager une dynamique artistique et culturelle sur le plateau du Neubourg pour offrir à tous « **la culture près de chez vous** ».

La commune mettra à disposition du personnel qui aura en charge la gestion, la coordination de l'ensemble des activités du château en s'appuyant sur les acteurs locaux et la mise en valeur touristique du site. Elle recherchera un partenariat avec d'autres musées pour recruter un assistant de conservation du patrimoine.

**L'entretien paysager et architectural sera pris en charge par le personnel de la ville du Neubourg en concertation avec la DRAC. La commune adoptera une gestion de l'énergie contrôlée pour l'éclairage et le chauffage.**

Un diagnostic architectural et archéologique a été effectué avec le concours de la DRAC. Ce travail a eu pour but de donner une vision globale des capacités du site, de ses enjeux patrimoniaux, paysagers afin d'envisager un projet de restauration et de valorisation.

**La mise en valeur du site** pourra débuter des travaux d'urgence menés sur les architectures. Dans un premier temps, le monument sera mis hors d'air et hors d'eau. Puis sera envisagée la suppression de « verrues » en ciment construites par les anciens propriétaires avant l'inscription comme Monument Historique.

Ensuite des travaux d'aménagement du parc seront entrepris permettant de donner à voir l'ancien château fort depuis l'intérieur comme depuis l'extérieur de l'ancienne enceinte. Ensuite il s'agira de mettre en valeur le caractère pittoresque des éléments alentour : appentis, verger, jardins potagers. Les jardins seront aménagés de façon à permettre au public d'y accéder tous les jours. Ce parc entrera dans les circuits de circulation douce reliant l'ensemble des quartiers et des équipements de la commune entre eux et avec le centre-bourg.

	<p>La Maison neuve pourra accueillir le Musée d'Anatomie et offrir ainsi une collection propice à une mise en scène avec des salles d'expositions, salle vidéo, salle de conférence et zone de découverte pour les enfants avec un parcours pédagogique.</p> <p>L'usage futur du Vieux château pourra par ailleurs trouver un écho avec l'histoire, notamment la représentation de la Toison d'Or qui a eu lieu à la fin du XVIIème siècle : une petite salle de spectacle avec des installations amovibles permettant une visite patrimoniale pourra donner un nouveau rôle majeur dans la vie culturelle du Neubourg.</p> <p>Enfin la mise en valeur du site fortifié du Neubourg passera aussi par la possibilité d'ouvrir au public tout ou partie du chemin de ronde surplombant le rempart. Un accès ou une simple vue sur la charpente à enrayure de la Tour sera intégré au parcours. La Poterne pourra retrouver son rôle de porte et d'accès entre la ville et les jardins.</p> <p><i>Source : diagnostic pour la restauration du château du Neubourg et l'aménagement des jardins. RL&amp;A, Tout se transforme, Achéodunum, BMI et Thierry Montagne.</i></p>
Partenaires	<p><b>Partenariats acquis :</b>  Direction de l'Aménagement du Territoire, Service Vie des territoires et contractualisation  Région Normandie, Département de l'Eure, DRAC, Fondation du Patrimoine, FDJ, mécènes privés</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>Coût total estimé :  <b>Restauration du Château : 2 683 610 euros</b>  <b>Restauration des jardins : 2 206 174.54 euros</b></p>
Plan de financement	<p><b><u>PLAN DES TAVAUX D'URGENCE ACTE</u></b>  Etat : <b>877 141 euros</b>  Région accordée : <b>700 083 euros</b>  Département accordée : <b>396 713. 67 euros</b>  Loto du patrimoine : <b>300 000 euros</b></p> <p><b><u>JARDINS</u></b>  Département (DSIL) <b>30% : 661 852.362 euros</b>  Programme FEDER FSE + FTJ Normandie 2021-2027 (aménagement et requalification des espaces publics) <b>50% : 1 103 087.27 euros</b>  Autofinancement <b>20% : 441 234.908 euros</b></p>
Calendrier	<p><b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b></p> <p>Début 2018 : nomination de l'architecte  Automne 2020 : travaux d'extrême urgence  Juillet 2020 : validation de l'APD  Décembre 2020 : acquisition de la Maison Neuve  Février 2021 : lancement de la consultation pour les 2 phases  Mars 2021 : analyses et attribution du marché de travaux  Début des travaux phase 1 : juillet 2021</p>

	<p>Lancement de l'APS global des travaux de restauration et aménagement : novembre 2021  Décembre 2022 : fin phase 1  Février 2023 : début phase 2</p> <p>Suite à la <b>nomination d'un architecte agréé début 2018</b>, les travaux d'extrême urgence sur les architectures pour la mise hors d'air et hors d'eau ont démarré <b>en 2020</b> et la ville a fait l'<b>acquisition de la Maison Neuve</b>, pour enchaîner par <b>les travaux de conservation du bâti en 2021-2022</b>.</p> <p><b>L'aménagement des jardins aura lieu en 2023</b>.</p> <p>Puis à partir <b>de 2024, les travaux de consolidation des structures et les aménagements intérieurs</b> seront entrepris pour la réalisation de la salle de spectacle avec les gradins repliables et la mise en place du musée de l'anatomie.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat de territoire
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet a vocation à renforcer l'image culturelle et touristique du Neubourg.
Annexes	<a href="#">Plan du projet et budgets détaillés.</a>

## Fiche 6. Aménagement urbain et paysager des abords du pôle médical du centre hospitalier du Neubourg

### FICHE ACTION N° 6

#### Aménagement urbain et paysager des abords du pôle médical du centre hospitalier du Neubourg

Orientation stratégique	HABITAT – LOGEMENT - AMENAGEMENT
Action nom	Aménagement urbain et paysager des abords du pôle médical du centre hospitalier du Neubourg
Action n°	A - 2
Statut	Projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Collectivité publique : Commune de Le Neubourg
Description de l'action	<p>Si notre territoire est le barycentre du département, cette centralité géographique n'empêche pas un éloignement relatif par rapport aux équipements offerts par les grandes villes et agglomérations voisines. Afin de ne pas devenir le dortoir des cités voisines, l'attractivité de notre territoire repose donc non seulement sur une politique volontariste de développement économique mais également sur un aménagement réfléchi du territoire quant aux services offerts à la population : le renforcement de la polarité du Neubourg et un maillage équilibré du territoire. A l'échelle nationale, l'Eure est identifiée comme l'un des départements souffrant le plus sensiblement de la désertification médicale. Notre territoire communautaire ne fait pas exception et doit faire face notamment au vieillissement de ses médecins et à leur non-remplacement, de même qu'à l'insuffisance de spécialistes. Nombre d'actes et de consultations sont donc réalisés en dehors de la communauté de communes, ne favorisant ni le désengorgement des hôpitaux et cliniques, ni l'accès aisé et équitable aux soins.</p> <p>Ce projet d'aménagement s'inscrit plus globalement dans les actions identifiées comme étant prioritaires par le département. En effet, l'aménagement urbain vise à favoriser la démographie médicale, en attirant de nouveaux praticiens, et en déployant des solutions de téléconsultation et de télé-expertise au centre hospitalier. Néanmoins, sans l'aménagement urbain et paysager des abords, adapté et accessible pour tous, l'objectif d'offrir aux habitants un accès aisé et équitable aux soins ne sera pas atteint.</p>

	<p>Maintenant l'Hôpital local offre une solution sur-mesure, souple et globale favorisant la démographie médicale et tenant compte des évolutions de la société, tant du vieillissement de la population et du corps médical en exercice que de l'évolution des attentes des nouveaux médecins. Le projet s'appuiera sur une collaboration avec la communauté médicale et les institutions présentes sur notre territoire, notamment l'hôpital local, afin que la nouvelle offre médicale dispose d'une visibilité, et d'une accessibilité suffisante et sécurisée.</p> <p>L'Eure en général, et notre territoire communautaire en son sein, sont identifiés comme sous-dotés en nombre de médecins. Or, la tendance à la désertification ne fait que s'aggraver, les collectivités ont donc décidé qu'il leur incombait maintenant d'essayer de trouver des solutions efficaces afin de permettre l'accès aisé et équitable de leur population à une offre de soins complète. L'hôpital a permis l'installation de nouveaux spécialistes dans une partie de ses locaux vacants (gastro-entérologie, chirurgie viscérale et vasculaire, spécialiste de la mémoire), ainsi qu'une antenne de la médecine du travail. La spécificité étant que les praticiens venant « délocaliser » ici une partie de leurs consultations, sont des médecins salariés du regroupement d'Hôpital et exerçant déjà à Elbeuf – Louviers – Val de Reuil. C'est la façon dont ils répondent aux besoins non seulement de leurs résidents mais aussi de la population du territoire, les consultations étant ouvertes à tous. Cette offre n'est malheureusement pas optimisée étant donné que reste peu connue et difficilement accessible.</p> <p>L'objectif est de promouvoir notre territoire et le rendre attractif tant pour les habitants que pour les praticiens : ne pas devenir dortoir et sortir de la problématique de territoire sous-doté en attirant de jeunes docteurs.</p> <p>Le projet est basé sur une maîtrise d'œuvre partagée, deux collectivités collaborant (la commune du Neubourg et la communauté de communes) avec l'hôpital du Neubourg qui est un partenaire.</p> <p>Le projet verra le jour sous la forme d'un marché public de travaux. L'hôpital et l'EPHAD du Neubourg participent directement par la mise à disposition du foncier sur lequel sera réalisé un espace urbain paysager accessible aux soignants et aux patients. La maîtrise d'ouvrage est assurée conjointement par la ville et la communauté de communes.</p>
Partenaires	<p>La Communauté de Communes  La Région Normandie  Le Département de l'Eure</p>
Dépenses prévisionnelles	<p><b><u>Aménagement urbain-paysager</u></b> : 185 000, 00 euros HT</p> <p><b><u>Eclairage</u></b> : 20 000 euros HT</p> <p><b><u>Barrière, contrôle d'accès, mobilier</u></b> : 45 000 euros HT</p> <p><b><u>Coût total : 250 000 euros HT</u></b></p>



Plan de financement prévisionnel	<p><b>Le département : 19,33 %</b> : 48 313 euros  <b>Etat (Plan de relance)</b> : 85 000 euros  <i>DSIL : pas de réponse en 2022</i>  <b>Recettes nettes : 80,67 %</b> : 201 687 euros  <b>Non retenu au CRTE</b></p> <p><b>Total : 250 000 euros</b></p>
Calendrier	<p><b>Année de démarrage et calendrier prévisionnel :</b></p> <p><i>Printemps 2022 : consultation des entreprises</i></p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'objectif est de promouvoir notre territoire et le rendre attractif tant pour les habitants que pour les praticiens médicaux : ne pas devenir dortoir et sortir de la problématique de territoire sous-doté en attirant de jeunes docteurs.
Annexes	

# Fiche 7. Création d'une deuxième salle de cinéma au Neubourg

## FICHE ACTION N° 7

### Création d'une deuxième salle de cinéma au Neubourg

Orientation stratégique	CULTURE – PATRIMOINE – SPORT
Action nom	Création d'une deuxième salle de cinéma au Neubourg
Action n°	B - 3
Statut	Terminée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Collectivité publique : Commune du Neubourg
Description de l'action	<p>L'objectif est de maintenir, voire augmenter une offre culturelle (films et spectacles) en zone rurale.</p> <p>Le cinéma « Le Viking » du Neubourg est un lieu culturel attractif. En plus de sa programmation cinématographique, il met en place une politique d'animations diversifiées, accessibles à tous et participe à de nombreuses opérations : festival du cinéma d'animation du Neubourg depuis 2009, séances tout-petits (moins de 3 ans), séances retraités, « L'Eure fait son cinéma » (lancement de l'opération en 2017, au Neubourg), participation au Mois du film documentaire, participation au Festival Alimenterre, participation aux dispositifs nationaux Lycéens au cinéma, Collège et cinéma et Ecole et cinéma, collaboration avec le Pôle Images Haute Normandie en 2017 pour fêter les 60 ans du Viking avec la projection de vieux courts métrages, accueil de comédiens pour des avant-premières.</p> <p>Le cinéma Le Viking est le seul cinéma de la communauté de communes du Pays du Neubourg. Les cinémas multiplex voisins sont à Rouen, Louviers, Elbeuf, Evreux et Bernay. Le Neubourg se trouve entre 20 et 40 km de ces cinémas. Ce cinéma permet donc d'apporter de la culture en milieu rural, situé loin des grandes agglomérations régionales. Le cinéma Le Viking a accueilli près de 46 000 spectateurs en 2019. C'est un véritable lieu culturel de proximité. En plus de la projection des films, nous réalisons des conférences, des concerts et des pièces de théâtre. Nous privilégions ces événements, le jeudi, jour de fermeture hebdomadaire du cinéma en période scolaire, mais il est bien évident</p>

que certaines manifestations ne peuvent avoir lieu que le vendredi soir ou le week-end.

Avoir une seule salle amène des difficultés à plusieurs niveaux :

- Le souhait de maintenir une offre diversifiée de films dont des films Art et Essai est peu compatible avec du monosalle.
- La concurrence des multiplex offrant des films différents aux membres d'une même famille s'accroît.
- La programmation de pièces de théâtre, de concerts et de conférences est difficilement compatible car elle est antagoniste avec les exigences des distributeurs de films, qui demandent une programmation sans l'interruption d'une journée.

Une deuxième salle de 100 places, juxtaposée à la première (capacité de 401 places) va permettre d'augmenter l'offre culturelle et maintenir une programmation de qualité, c'est-à-dire diversifiée et avec des sorties nationales et/ou récentes. La cabine de projections sera la même pour les deux salles, ce qui n'entraînera pas beaucoup d'augmentation de nos frais de fonctionnement.

Le cinéma Le Viking du Neubourg a été construit en 1957. Il a gardé sa décoration des années 50, grâce à la municipalité qui investit régulièrement. Le rayonnement est important pour avoir autant de spectateurs. Depuis une bonne dizaine d'années, le cinéma a su conquérir un public grandissant.

Quelques chiffres :

- 2006 : 15 596 spectateurs,
- 2010 : 25 860 spectateurs,
- 2015 : 35 764 spectateurs,
- 2019 : 45 978 spectateurs

Actuellement 150 films projetés, près de 1 000 abonnés pour recevoir le programme hebdomadaire par mail.

Les dépenses de fonctionnement seront mutualisées sur les deux salles. Nous poursuivrons notre partenariat avec l'Association Remy Sirius du Havre pour la programmation et la projection. La transmission des copies des films se fait en numérique. La transmission du film sur support tel que les disques durs est de plus en plus remplacée par la transmission par Internet.

**Action :**

Construction d'une salle de projection totalisant 100 places et des sanitaires, avec un accès par le hall d'entrée existant.

La commune a sélectionné un maître d'œuvre pour le suivi des travaux de construction. Le dossier est divisé : un marché de travaux pour la construction et un marché pour l'équipement intérieur de la salle.

Partenaires	<p><b>La Région Normandie</b> : Direction de l'Aménagement du Territoire, Service Vie des territoires et contractualisation</p> <p><b>Le Département de l'Eure</b> : Direction de l'Aménagement du Territoire, Pôle ingénierie aux territoires</p> <p><b>CNC</b></p> <p>Réalisation des travaux : Entreprises retenues après procédure de marché public</p>
Dépenses définitives	<p><b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO : 131 808,74 euros HT</b> (détail ci-dessous)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maître d'œuvre</b> : 94 000 euros HT</li> <li>- <b>Contrôle et expertise</b> : 7 870 euros HT</li> <li>- <b>SPS</b> : 3 738,93 euros HT</li> <li>- <b>Étude</b> : 26 199,81 euros HT</li> </ul> <p><b>Travaux : 1 018 191,26 euros HT</b> (détail ci-dessous)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Gros-œuvre</b> : 517 099,36 euros HT</li> <li>- <b>Second-œuvre et aménagement</b> : 276 180,66 euros HT</li> <li>- <b>Lot technique</b> : 136 411,24 euros HT</li> <li>- <b>Équipement d'accessibilité sensorielle</b> : 3 500 euros HT</li> <li>- <b>Équipement projection</b> : 85 000 euros HT</li> </ul> <p><b>Coût total : 1 150 000 euros HT</b></p>
Plan de financement définitif	<p><b>Région</b> : 8,7% : 100 000 €</p> <p><b>Département</b> : 15,65% : 180 000 €</p> <p><b>CNC</b> : 17,4% : 200 000 € + aide supplémentaire 9% : 103 600 €</p> <p><b>Commune du Neubourg</b> : 49,25% : 566 400 €</p> <p><b>Recette totale : 1 150 000 €</b></p>
Calendrier	<p><i>Début des travaux : 7 janvier 2021</i></p> <p><i>Fin des travaux : Avril 2022</i></p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Grâce à l'augmentation du nombre de places et la modernisation du lieu, ce projet permet au cinéma d'augmenter son nombre de visiteurs et de diversifier les publics. Cela permet également d'augmenter et de diversifier la programmation cinématographique.</p>
Annexes	

# Fiche 8. Etude structuration des circuits courts et alimentation

## FICHE ACTION N° 8

### Etude structuration des circuits courts et alimentation

Orientation stratégique	ECONOMIE CIRCULAIRE
Action nom	Etude structuration des circuits courts et alimentation
Action n°	D - 1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Collectivité publique : Commune du Neubourg
Description de l'action	<p>Le projet de création d'une unité de production de repas issus de matières premières des artisans et producteurs locaux, permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'une part la réalisation d'économies, d'achats à courtes distances, la sécurité alimentaire, de la rémunération équitable pour les producteurs, obtenir des produits BIO de proximité ;</li><li>- et d'autre part le développement de la production de plats préparés « chauds » à destination des personnes dépendantes à leur domicile. La ville envisage d'apporter les repas aux personnes le souhaitant habitant à la résidence TURMEL, gérée par le CCAS.</li></ul> <p>Actuellement, la ville propose des repas complets aux écoles DOLTO, JEAN MOULIN et DUPONT DE L'EURE, et prévoit, avec cette cuisine centrale, de fournir également le centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires avec un potentiel d'accroissement sur le secteur du plateau du Neubourg.</p> <p>Le regroupement permettra aussi de réduire les coûts d'exploitation sans pour autant réduire le personnel car les moyens seront regroupés pour réaliser des repas « fait maison » et distribués avec les véhicules et conteneurs de maintien au chaud et froid actuellement en place.</p> <p>Le choix est d'obtenir des produits qui proviendront au maximum de producteurs locaux et dont les cuisiniers pourront obtenir des repas avec une traçabilité</p>

	<p>correspondante à nos objectifs et de suivi de sécurité sanitaire.</p> <p>Le but aussi est de minimiser le développement de CO<sub>2</sub> par des transports courts et du stockage en chambres froides pour des quantités permettant d'obtenir des prix satisfaisants et équitables pour les fournisseurs régionaux.</p> <p>Le projet de la cuisine aura une surface de 600m<sup>2</sup> environ avec les équipements de production et de maintien au froid. L'aspect de regroupement va permettre le développement économique des artisans, producteurs et éleveurs sur le périmètre du territoire.</p> <p>Ce projet s'intègre dans plusieurs axes stratégiques du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apporter aux enfants des écoles des repas de qualité en évitant le gaspillage,</li> <li>- apporter des produits de qualité dans la réalisation des repas,</li> <li>- minimiser les coûts de transport pour la fourniture de denrées alimentaires,</li> <li>- réduire la production de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère,</li> <li>- permettre aux producteurs régionaux de se positionner sur de la vente en circuits courts</li> <li>- faire des achats avec des producteurs à culture raisonnée avec lesquels nous réalisons un commerce équitable sur plusieurs années,</li> <li>- avoir des produits extra-frais qui garantiront des saveurs aux repas.</li> </ul> <p>La ville a déjà réalisé un bilan sur les repas servis tout au long d'une année mais aussi les préparations de repas pour les festivités de la municipalité et les fêtes organisées. Ce sont plus de 55 000 repas par an qui sont servis dans les restaurants scolaires des trois écoles primaires de la commune.</p> <p>Ainsi, la création d'une cuisine centrale permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place d'une partie de stockage des produits frais,</li> <li>- la réalisation d'un espace spécialement conditionné pour la réalisation des plats froids dans un espace frais dit «salle propre» permettant de conserver les aliments plus longtemps car ils ne seront pas mis en contact direct avec l'air ambiant.</li> </ul> <p>La responsabilité de la restauration relève de la Ville. Le mode d'organisation est actuellement sur 2 cuisines et un prestataire extérieur pour la résidence Turmel. Le service est assuré par le personnel communal pour les cuisines.</p> <p>Dans le cas de la résidence, la gestion est assurée par une société de restauration collective : les repas sont alors préparés dans une cuisine centrale puis livrés dans une cuisine dite "satellite", soit en liaison chaude, soit en liaison froide.</p>
--	--

	<p>Pour le centre de loisirs (géré par une association subventionnée par la ville), ce sont environ 6 500 repas servis à l'année. A l'heure actuelle, ils sont livrés par une société de restauration collective et réchauffés dans les locaux de la cuisine de l'école maternelle. La future cuisine centrale pourra fournir les repas du centre de loisirs.</p> <p>La réalisation de la cuisine centrale va permettre d'apporter aux élèves, aux personnes de la résidence, et aux autres éventuels bénéficiaires, des repas réalisés sur place avec des matières premières de qualités issues des producteurs régionaux et locaux. La ville veut établir un parcours très court entre le producteur et le consommateur afin de favoriser l'utilisation de quantité de nourriture adaptée aux besoins de chacun.</p> <p>Le regroupement va permettre de gérer mieux les interventions des cuisiniers et opérateurs en un seul endroit. Néanmoins, il est possible et envisagé que la ville prenne en charge des employés pour la distribution des repas mais aussi pour la gestion des livraisons.</p> <p>La ville a mise en place des composteurs pour éviter les volumes de déchets.</p>
Partenaires	<p>Le dossier est déposé pour un partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du <b>Conseil Régional</b>,</li> <li>- Du <b>Conseil Départemental</b></li> <li>- et le <b>CRTE</b>.</li> </ul> <p>L'engagement des partenaires sera identifié après les commissions</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>L'estimation de l'investissement par l'architecte à l'étape d'avant-projet est estimée à <b>1 993 170 € HT</b> en octobre 2019 et réévaluée à <b>2.100.000,00€ H.T.</b> pour 2022. (Voir tableau estimatif en 10-2019 en annexe).</p> <p><b>POUR 2019 :</b>  <b>MONTANT PREVISIONNEL POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX :</b>  1 813 000 € HT  <b>MONTANT PREVISIONNEL POUR MAITRISE D'ŒUVRE ET MISSIONS SPECIFIQUES :</b>  180 170 € HT  <b>TOTAL : 1 993 170 € HT</b></p> <p><b>POUR 2022 :</b></p>
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La réalisation d'une cuisine centrale a pour objectif de conduire à l'exécution de repas issus d'un circuit court et dont l'origine des matières premières sera locale. Ces repas pourront être distribués aux écoles et ossatures collectives.</p>
Annexes	

## Fiche 9. Etude globale de revitalisation

### FICHE ACTION N° 9

### Etude globale de revitalisation

Orientation stratégique	GENERAL
Action nom	Etude globale de revitalisation
Action n°	E – 1
Statut	Terminée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<u>Collectivité publique</u> : Commune du Neubourg
Description de l'action	Suite au refus d'une prise en charge de l'étude par l'ANCT, la commune a sollicité le CAUE27 afin de réaliser une lecture de territoire axée sur son centre-bourg en termes de mobilité et d'aménagement des espaces publics pour renforcer le commerce et le tourisme.
Partenaires	CAUE27
Dépenses définitives	
Plan de financement définitif	
Calendrier	Octobre 2021 : Prise de contact avec le CAUE27. Décembre 2021 : Venue de trois experts du CAUE27 sur le territoire. 12 janvier 2022 : Rendu du diagnostic
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Plusieurs pistes prioritaires sur le centre-ville sont ressorties du diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La conception globale et l'aménagement des espaces publics du château à l'office de tourisme</li> <li>- L'aménagement de la boucle du talweg</li> <li>- La conception de boucles de découverte du patrimoine bâti</li> <li>- L'étude de diagnostic de la vacance des logements.</li> </ul>
Annexes	<b>Synthèse du diagnostic.</b>



# Fiche 10. Réhabilitation de la résidence Turmel avec LOGEO

## FICHE ACTION N° 10

### Réhabilitation de la résidence Turmel avec LOGEO

Orientation stratégique	HABITAT – LOGEMENT – AMENAGEMENT
Action nom	Réhabilitation de la résidence Turmel avec LOGEO
Action n°	A – 3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	<u>Collectivité publique</u> : Commune du Neubourg
Description de l'action	<p>La résidence Turmel a été édiée en 1972, sur un terrain communal. Elle est la propriété du bailleur social LOGEO qui loue les locaux au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Neubourg et sous-loue à des personnes non dépendantes de 60 ans révolus.</p> <p>La résidence s'inscrit dans un Projet de vie sociale regroupant des actions collectives sur la santé globale et le bien vieillir, des actions sur l'habitat et le cadre de vie, des actions sur l'accès au droit et la sécurité financière et des actions individuelles incluant de la prévention.</p>
Partenaires	LOGEO Seine CCAS Département 27
Dépenses prévisionnelles	<p><i>En cours de négociation</i></p> <p>Réhabilitation / extension : <b>3 868 196.32 euros</b></p> <p>Ou</p> <p>Démolition / reconstruction : <b>4 141 602.95 euros</b></p>
Plan de financement prévisionnel	<i>En cours de négociation</i>

Calendrier	09/07/21 : réunion téléphonique avec le Département puis LOGEO 17/08/21 : réunion avec LOGEO (présentation pré-projet) 27/10/21 : rencontre avec le Département 29/11/21 : montage du dossier France domaine (V.LEBEL) 20/06/22 : réunion avec LOGEO (présentation coût du projet)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	<a href="#">Programme d'extension 2021</a>

# Fiche 11. Ouverture de classes de section générale au lycée Gilbert Martin

## FICHE ACTION N° 11

### Ouverture d'une section générale au lycée agricole

Orientation stratégique	EDUCATION
Action nom	Ouverture d'une section générale au lycée agricole
Action n°	F - 1
Statut	Projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	<u>Collectivité publique</u> : Commune du Neubourg
Description de l'action	<p>La commune du Neubourg possède deux collèges sur son territoire et un lycée agricole. Ce dernier propose plusieurs formations professionnelles et une 3<sup>ème</sup> générale. Les élèves souhaitant poursuivre en section générale doivent s'inscrire dans un lycée général ne se trouvant pas sur le territoire, le plus souvent Louviers ou Evreux.</p> <p>Les conséquences d'un tel choix sont multiples et entraînent des répercussions négatives sur la santé des élèves. Ils sont obligés de se lever bien plus tôt qu'un élève allant dans un établissement de son territoire (aux alentours de 5h pour certains !) et rentre également tard le soir, souvent restreint aux horaires des transports en commun. Cela augmente la fatigue et aussi le stress. Ces deux éléments empêchant les élèves de pouvoir étudier correctement dans des conditions agréables d'enseignement.</p> <p>Sur le long terme, ces conditions finissent également par impacter la santé.</p> <p>Dans une volonté d'apporter aux élèves étudiant sur la commune une solution qui leur permette d'étudier dans les meilleures conditions qui soient, la commune du Neubourg envisage la création de sections générales au lycée agricole</p>

	<p>Georges Martin du Neubourg (allant de la Seconde à la Terminale).</p> <p>La commune dispose de tout ce dont un élève pourrait avoir besoin pour s'épanouir pleinement durant ses études : commerces, équipements sportifs, équipements culturels, des auto-écoles, commerce, un environnement semi-urbain, ...</p>
Partenaires	<p><b>Envisagé</b>  Lycée Agricole du Neubourg  Education Nationale</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Amélioration de l'offre éducative sur la commune.  Amener une population plus jeune à consommer en centre-ville (biens et services).  Développement économique et de l'attractivité du centre-ville.</p>
Annexes	